

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ARENTHON  
DU 06 AOÛT 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le six août, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-neuf juillet deux mil dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB, C. COUDURIER,  
M. MARCAULT, M.-J. PERRILLAT-AMEDEE  
MM. J. BOEX, R. DECARROUX, C. MOENNE, P. ROUSSEAU-  
BARATHON

Absents excusés : MME. B. RODET donne procuration à MME M. MARCAULT,  
M. L. ANTHOINE donne procuration à M. P. ROUSSEAU-BARATHON,  
M. S. GAILLARD donne procuration à MME B. CAUL-FUTY,  
M. J.-P. LE JONCOUR donne procuration à MME C. COUDURIER,  
M. F. ROSSET donne procuration à M. R. DECARROUX,  
M. N. TARDIF donne procuration à A. COLLOMB,  
MME M. VIGNE

Absente : MME B. BRION

Secrétaire de séance : MME C. BOEX



Le quorum est constaté, la réunion peut débiter.



Madame Colette BOEX est désignée secrétaire de séance.



Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 juillet 2019
- Délibérations :
  1. *Convention de gestion et d'entretien de la nouvelle voie de contournement du chef-lieu de Cornier entre les communes de Cornier et d'Arenthon*
  2. *CAUE - Appel à manifestation d'intérêt « Biodiversité et projet urbain » : Convention de mission d'accompagnement pour le projet d'aménagement du centre village*
  3. *Approbation du projet pédagogique du Service Enfance Jeunesse et Sport pour l'année scolaire 2019/2020*
- Commission Urbanisme
- Rapports des commissions et groupements
- Questions diverses
- Dates à retenir

## **S É A N C E**

### **§ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2019**

Aucune remarque n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 15 juillet 2019.

### **DÉLIBÉRATIONS**

- |           |  |
|-----------|--|
| <b>1.</b> | <b>CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN DE LA NOUVELLE VOIE DE CONTOURNEMENT DU CHEF-LIEU DE CORNIER ENTRE LES COMMUNES DE CORNIER ET D'ARENTHON</b><br><b>Délibération n° 2019-49</b> |
|-----------|--|

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de contournement du chef-lieu de la commune de Cornier comprenant les aménagements suivants :

- Construction de voirie sur environ 170 m pour raccorder la route du Châtelet à la route de la Fornasse, sur la commune de Cornier,
- Recalibrage de la voirie existante : route de la Fornasse entre "Chez Baron" sur la commune de Cornier et "Publet" sur la commune d'Arenthon,

- Construction de voirie sur environ 430 m pour raccorder la route de la Fornasse à la route de Thonon (RD 903) sur les terrains agricoles situés entre la route des Granges et l'autoroute A410,
- Création d'un giratoire pour accéder à la zone artisanale de « Chevilly » sur la commune d'Arenthon.

Cette nouvelle voie communale permettra de connecter la petite zone artisanale du Châtelet de la commune de CORNIER directement à une route départementale (la RD 903), afin de :

- contourner le chef-lieu de Cornier,
- d'y améliorer la sécurité,
- de réduire les nuisances générées par le trafic poids lourds qui ne cessent de croître, passant au cœur du chef-lieu en plein développement urbain,
- et limiter les nuisances sonores.

Le choix du tracé a fait l'objet d'une consultation avec, entre autres, la Chambre d'Agriculture qui a donné un avis favorable au projet.

Des parcelles situées sur la commune de Cornier et sur celle d'Arenthon sont concernées par le tracé du projet retenu.

Par conséquent, afin de définir clairement leurs responsabilités, les communes ont souhaité établir une convention de gestion et d'entretien de la nouvelle voie de contournement de la commune de Cornier.

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal du projet de convention entre les deux communes.

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention de gestion et d'entretien de la nouvelle voie de contournement du chef-lieu de la commune de Cornier entre la commune de Cornier et la commune d'Arenthon, tel que proposé en annexe,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le Maire de Cornier, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

<b>2.</b>	<b>CAUE - APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « BIODIVERSITÉ ET PROJET URBAIN » : CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT URBAIN DU CENTRE VILLAGE Délibération n° 2019-50</b>
-----------	--

Madame le Maire rappelle que le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de Haute-Savoie a lancé un appel à projets sur le thème « Biodiversité et projet urbain » et que le Conseil municipal, en séance du 3 juin 2019, a approuvé le dépôt d'une candidature pour l'aménagement du tènement situé au chef-lieu (anciennes propriétés ROULLEAU-ROSNOBLET et SAUTHIER), afin de pouvoir intégrer la question de la biodiversité et de la nature dans la réflexion d'aménagement de ce secteur.

Madame le Maire présente le projet de convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage avec le CAUE.

Cette convention a pour objet une mission d'accompagnement de la commune dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Biodiversité et projet urbain » lancé par le CAUE et pour lequel la Commune a été sélectionnée.

Il s'agit d'un projet d'urbanisation mixte (logements et commerces) au cœur du village, dit "secteur du château", encadré par une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP n°1) au PLU actuel.

Sur la base des besoins recensés, le CAUE développera sur ce secteur une réflexion sur la forme urbaine à donner au futur quartier d'habitation, ainsi que sur la conception urbaine, paysagère et écologique intégrant également des éléments de biodiversité.

Pour cette étude, le recours à un ou plusieurs intervenants extérieurs est nécessaire. Le nombre maximum de vacations a été fixé à 20.

Le CAUE assurera sur ses fonds propres le suivi et l'animation de la présente mission, ainsi qu'une partie de la charge financière et prendra partiellement en charge l'intervenant extérieur.

Une contribution de 50 % du montant des vacations engagées, soit 2 320 € nets maximum sera demandée à la Commune à l'issue de la réalisation de la mission.

Madame le Maire propose d'approuver cette convention de mission d'accompagnement du CAUE.

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention de gestion et d'entretien de la nouvelle voie de contournement du chef-lieu de la commune de Cornier entre la commune de Cornier et la commune d'Arenthon, tel qu'annexé à la présente ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le Maire de Cornier, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier ;
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire de suivre cette affaire.

<b>3.</b>	<b>APPROBATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET SPORT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020 Délibération n° 2019-51</b>
-----------	---

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'en raison de la déclaration de notre accueil de loisirs périscolaire auprès de la Direction départementale de la Cohésion Sociale de la Haute-Savoie, la collectivité est dans l'obligation d'établir un projet pédagogique pour le Service Enfance Jeunesse et Sport.

Madame le Maire présente le projet pédagogique et énonce les objectifs pédagogiques retenus pour l'année scolaire 2019/2020, à savoir :



- Apprendre à vivre en collectivité
  - Respecter autrui, le matériel et les locaux
  - S'entraider
- Favoriser la responsabilisation
  - Encourager l'enfant à affirmer sa personnalité
  - Développer l'autonomie de l'enfant
  - Développer l'éco-citoyenneté
  - S'épanouir et trouver sa place dans notre société.

Cette année le thème choisi par le service est l'Europe, avec des intentions pédagogiques précises :

- Faire découvrir à l'enfant différents horizons, leur ouvrir une fenêtre sur le monde et plus particulièrement sur L'EUROPE.
- Découvrir des langues, des histoires et des cultures différentes. Il s'agit, au-delà de l'enrichissement socioculturel, d'aiguiser la curiosité envers l'autre, un « autre » riche de coutumes et de traditions, et qui peut habiter à côté.
- S'interroger sur l'interculturalité et l'ouverture à l'autre, et par là-même, sur leur propre identité et leur place dans la société.
- S'ouvrir vers le monde extérieur, le faire grandir, développer son imagination et sa liberté de pensée et son libre choix.
- Créer une identité Européenne.

Ce projet inclut également le projet de fonctionnement du Service Enfance Jeunesse et Sport qui précise les aspects plus techniques de l'organisation et de la gestion du service.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver ce projet pédagogique.

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** le projet pédagogique du Service Enfance Jeunesse et Sport pour l'année scolaire 2019/2020, tel qu'annexé à la présente délibération.

## URBANISME

### La commission du 11 juillet 2019

- Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. Yann DE JULIIS  
18, Impasse Bourg de Feu  
Zone UB : extensions autour du chef-lieu

**Rehausse et nouvelle couverture  
toiture + création fenêtres de toit**

M. Sébastien FAUCHEUX  
714 Bis, Route de Lanovaz  
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Clôture**

Mme Audrey MICHEL  
32, Clos Dommartin  
Zone UB : extensions autour du chef-lieu

### **Mur de soutènement + clôture**

- Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. Cédric COLONNEL  
Lotissement L'Aventa – Lot 1 – Route de Lanovaz  
Zone UC : urbanisation des hameaux

### **Maison individuelle + garage**

M. Julien LOUVRIER  
Lotissement L'Aventa – Lot 3 – Route de Lanovaz  
Zone UC : urbanisation des hameaux

### **Maison individuelle + abri voitures**

## **La commission du 18 juillet 2019**

- Déclaration préalable : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

GAEC Chez Coutard  
664, Route de Bonneville  
Zone A : zone agricole

### **Nouvelle couverture du bâtiment agricole**

- Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Mme Joyce GUILLET  
107, Route de Maclenay  
Zone UC : urbanisation des hameaux

### **Création 1 logement accolé à annexe + garage**

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON énonce que des demandes d'autorisation d'urbanisme ont été accordées :

- PCM 2016/19 M01 au nom de Monsieur Paul LAUGT, pour la suppression d'une fenêtre sur la façade sud-est (71, Chemin des Champenois).  
Arrêté en date du 04/07/2019.
- PCM 2016/22 M02 au nom de Monsieur Gilles HANSZ, pour la création d'une ouverture en façade ouest (19, Chemin du Peuplier).  
Arrêté en date du 18/07/2019.
- PC 2019/08 au nom de Monsieur Christophe SIGWALT, pour une maison individuelle (445, Route de Berny).  
Arrêté en date du 03/07/2019.
- PC 2019/10 au nom de Monsieur Richard TISSOT, pour la construction d'un garage et d'un muret en limite de propriété (1025, Route du Salève).  
Arrêté en date du 04/07/2019.
- PC 2019/12 au nom de Monsieur Frédéric FONTAINE, pour l'extension de l'habitation et la création d'une piscine couverte (301, Route de Lanovaz).  
Arrêté en date du 11/07/2019.

- PC 2019/12 au nom de Monsieur Etienne LACOMBE et Madame Sophie MARRE, pour une maison individuelle et un garage accolé (Lotissement L'Aventa - Route de Lanovaz). Arrêté en date du 18/07/2019.

## **COMMISSIONS ET SYNDICATS**

### § COMMISSION FINANCES

- Madame le Maire présente le bilan financier des travaux de remplacement des chaudières gaz des bâtiments communaux. Grâce à la subvention de l'Etat, au titre de la DETR, d'un montant de 35 683 € et des certificats d'économie d'énergie à hauteur de 18 534,94 €, le reste à charge pour la commune s'élève à 36 154,70 € sur un montant total de travaux de 90 363,64 €.

### § COMMISSION TRAVAUX / BÂTIMENTS

- Monsieur Pierre ROUSSEAU-BARATHON informe l'assemblée que les travaux de rénovation de l'épicerie sont terminés et que l'ouverture est prévue pour le 6 septembre prochain.
- Madame le Maire indique que les travaux d'agrandissement du restaurant scolaire ne sont pas encore terminés. Les employés de l'association Alvéole doivent revenir à compter du 19 août afin de terminer les travaux pour la fin de la semaine. La livraison des meubles supplémentaires pour la cantine, la pose des stores ainsi que le ménage complet de la salle doivent être effectués la semaine précédant la rentrée scolaire.

### § COMMISSION VOIRIES

- Monsieur MOENNE énonce qu'un arrêté municipal a été délivré le 29 juillet dernier en vue d'instaurer une zone « 30 km/h » au centre village. La signalétique au sol et par panneaux est en cours de réalisation.
- Monsieur MOENNE évoque le projet d'aménagement du carrefour de Fessy qui sera discuté lors de la prochaine réunion de la Commission fixée le mercredi 04 septembre à 18h30 en Mairie.
- Monsieur MOENNE présente le plan d'aménagement du stationnement sur le Champ de foire et précise les dépenses afférentes à ce projet, à savoir environ 1 100 € pour le marquage au sol (Proximark) et 7 300 € pour l'aménagement réalisé par l'entreprise Eiffage.
- Monsieur MOENNE indique avoir mandaté l'entreprise Proximark pour la réalisation des marquages vélo dans les agglomérations de la RD 19, en complément du marquage déjà réalisé par les services départementaux hors agglomérations, et la réfection des peintures à proximité des ralentisseurs (Montant estimatif : 4 300€).

- Une réunion a été organisée entre le Département et les Communes afin d'évoquer le projet de réfection de la voirie départementale RD 903. Ce projet prévu sur 5 à 7 ans, aura pour but d'élargir la voie (7 mètres) et d'intégrer la circulation des vélos sur cette route.
- Monsieur MOENNE présente les devis pour le remplacement du radar pédagogique qui n'effectue plus les mises à jour. Les membres du Conseil municipal valident le devis de la société ElanCité pour un montant de 1 890 €. Il est convenu que l'ancien radar serait installé dans la nouvelle « zone 30 km/h » au chef-lieu, dans un objectif dissuasif de réduction de la vitesse, et que le nouveau radar serait posé sur d'autres voies de la Commune, permettant ainsi d'évaluer les comportements des automobilistes sur le territoire.
- Madame MARCAULT indique avoir été interpellée par une habitante domiciliée Route des Iles qui dénonce la vitesse élevée des véhicules sur cette voie. Monsieur MOENNE rappelle que la Route des Iles est située en agglomération, donc limitée à 50 km/h, et qu'il n'y a pas d'enjeux à réduire la vitesse sur cette voie.

#### § COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE

- Madame BOEX alerte les élus et signale la présence de nombreux plants d'ambrosie sur la Commune. Elle rappelle les gestes à adopter face à cette plante hautement allergisante, en indiquant de l'arracher avant la floraison pour éviter une repousse rapide.
- Madame le Maire énonce que des carcasses et morceaux de viande ont été retrouvés dans un étang d'Arenthon. Les services techniques, le SM3A et Madame le Maire sont allés sur place pour récupérer ces déchets, afin d'éviter une pollution du cours d'eau.

#### § COMMISSION CULTURE / BIBLIOTHÈQUE

- Madame le Maire énonce avoir validé le devis pour l'installation d'une climatisation à la bibliothèque, pour un montant total de 9 461,81 € TTC (travaux d'électricité + fourniture et pose de la climatisation).

#### § COMMISSION COMMUNICATION / VIE ASSOCIATIVE

- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON indique qu'une rencontre a été organisée avec le nouveau bureau du Club de football le 05 août dernier, afin de faire le point sur la gestion et le fonctionnement du vestiaire.

#### § GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

- Monsieur Jean-Sébastien ESCALON DESTRUDEL, Directeur général des services, informe l'ensemble du Conseil du recrutement du remplaçant de Madame Michèle BIOLLUZ au poste d'agent chargé de l'urbanisme et des élections à compter du 1er octobre 2019, en raison de son départ à la retraite prévu début 2020. Une période de tuilage est organisée pour une continuité de service.

## § SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE

- Monsieur MOENNE informe l'assemblée qu'une nouvelle phase de l'étude hydrogéologique de la nappe de Scientrier va être lancée. Une réunion est prévue en septembre afin d'évoquer les connexions entre Arenthon et Scientrier, ainsi que les forages à prévoir.

## § SUNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES ABORDS

- Monsieur MOENNE indique que l'Agence de l'eau a attribué une subvention, au titre du bonus exceptionnel concernant le petit cycle de l'eau, d'un montant de 147 600 € (environ 30% des travaux) à la CCPR pour des travaux à réaliser sur les communes de Sixt-Sixt et d'Eteaux. Cette subvention est éligible aux collectivités ayant la compétence eau potable et assainissement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- En présence de Messieurs Justin BOEX, président, et Quentin HUYS, trésorier, tous deux membres de l'Association des jeunes d'Arenthon (AJA), Madame le Maire souhaite faire un point sur l'évènement Rock & Volley.
- Un rappel des faits est établi par Madame le Maire qui indique que l'AJA organise une manifestation les 16 et 17 août prochains. Les forains ont exprimé leur souhait de participer à cet évènement.
- Dans un souci d'entente entre les jeunes et les forains, Madame le Maire a rencontré successivement les forains et les jeunes de l'association.
- Lors de la rencontre avec les forains, ces derniers ont précisé qu'ils accepteraient les conditions proposés par la Commune (limitation du nombre de manèges, lieu d'installation, pas de vente d'alimentation, etc.) dans le cas où un accord leur serait donné de s'installer lors de ce festival.
- Toutefois, les membres de l'association ont confirmé par courrier ne pas vouloir intégrer les forains dans leur évènement, étant donné qu'il ne s'agit plus d'une vogue.
- La municipalité confirme cette position en considérant qu'il ne s'agit plus d'une vogue mais d'un évènement sportif et musical. Cette position a également été soutenue par les services de la Sous-préfecture de Bonneville.
- Madame le Maire rappelle qu'elle souhaitait trouver un compromis en vue d'éviter un éventuel affrontement ou des violences entre les jeunes et les forains.
- Par courriers adressés aux forains et à l'association des jeunes, Madame le Maire a indiqué ne pas autoriser l'installation des forains lors de l'évènement Rock & Volley, en précisant toutefois aux membres de l'association qu'en cas de violence, la manifestation sera purement et simplement annulée par Madame le Maire, au titre de son pouvoir de police.
- A l'issue de cette discussion entre les élus et Messieurs BOEX et HUYS, ces derniers remercient l'ensemble du Conseil pour leur soutien et indiquent qu'ils annuleront la manifestation si les forains viennent s'installer à proximité.

## **DATES A RETENIR**

- ✓ Jeudi 8 août à 18h00 : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 22 août à 18h00 : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 29 août à 18h00 : Commission Urbanisme
- ✓ Mercredi 04 septembre à 18h30 : Commission Voiries
- ✓ Lundi 09 septembre à 18h30 : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Jeudi 12 septembre à 18h00 : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 07 octobre à 18h30 : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Vendredi 13 décembre à 13h30 à la bibliothèque : Rencontre avec le comédien Didier VACELET

Séance levée à 20h20.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,  
Colette BOEX



Le Maire,  
Chantal COUDURIER

